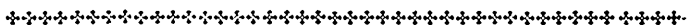




Direction des Fraternités du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise



V^e Article

Erection canonique d'une Fraternité

§ III. — Le recrutement



OHLA donc la Fraternité canoniquement érigée, les cadres sont formés. Voyons maintenant comment les remplir et en procurer le fonctionnement.

C'est ainsi que nous terminions notre dernier article.

Comment remplir les cadres de la Fraternité? C'est la question du recrutement qui se pose.

Qui devra s'occuper de recruter des membres pour le Tiers-Ordre?

Le Directeur, les zélateurs et en général tous les Tertiaires.

1^{er} Le Directeur. Tous les prêtres, confesseurs et prédicateurs, tant du clergé régulier que du clergé séculier, sont appelés à travailler au recrutement des Tertiaires. La diffusion du Tiers-Ordre est en effet une œuvre qui intéresse au plus haut point le bien des âmes et le salut de l'Eglise. Telle est du moins la pensée du Souverain Pontife, pensée qui n'est pas personnelle à Léon XIII, l'insigne membre et protecteur du Tiers-Ordre, Pape actuellement régnant, mais qui est commune à la Papauté; c'est donc la pensée des Chefs de l'Eglise, Vicaires de N. S. J. C. C'est bien pour cela que Léon XIII adresse à tous les prêtres les exhortations les plus pressantes.

Si nous ouvrons l'opuscule du R. P. Edouard de Nécy : *Le Prêtre et le Tiers-Ordre*, nous trouvons ces exhortations réunies en quelques pages. Voici d'abord les recommandations qu'il adressait à ses prêtres, alors qu'il était Cardinal, évêque de Pérouse. Ces paroles nous disent sa pensée et son désir :